

Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire :

UNE NOUVELLE NORME PANCANADIENNE

Feuillet d'information à l'intention des directions générales et des dirigeant(e)s d'arrondissements scolaires



© 2026 Ancrer le changement

La présente Note d'orientation a été préparée au nom du Comité exécutif d'Ancrer le changement par : Tonje Molyneux, Ava Chaplin, Rhowena Martin, Shea Wood, Sarah McIlwaine, Shawna Meister, Reg Klassen, Ryan Fahey, Matt Drabenstott et Emily Jenkins.

Veillez citer ce document comme suit : Ancrer le changement. (2026). Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une nouvelle norme pancanadienne. Informations à l'intention des directions générales et des dirigeant(e)s d'arrondissements scolaires. Vancouver : Ancrer le changement.

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la manière dont les écoles du Canada abordent l'usage de substances grâce à une prévention, une éducation et une intervention coordonnées et fondées sur des données probantes. Son approche s'appuie sur la science du développement et de la prévention, le bien-être des élèves et les réalités concrètes des systèmes éducatifs.

L'initiative est menée dans le cadre d'un partenariat collaboratif entre Bienamont : Le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les jeunes de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des administrateurs et administratrices de systèmes scolaires (ACASS), Éducation physique et santé Canada (EPS Canada) et la Commission des élèves du Canada (CÉC).

Pour en savoir plus sur Ancrer le changement:

Courriel: info@ancrerlechangement.ca

Site internet: www.ancrerlechangement.ca

Also available in English.

L'enjeu

La consommation de substances chez les jeunes et les méfaits qui y sont associés constituent un défi complexe et en constante évolution au Canada. Les décès liés à la drogue sont l'une des principales causes de mortalité chez les 10 à 18 ans au Canada, alors que les taux de vapotage et de polytoxicomanie chez les élèves ont considérablement augmenté. Ces méfaits ne sont pas répartis de manière égale : les jeunes qui font face à des problèmes tels que la pauvreté, le racisme, les traumatismes, les difficultés de santé mentale ou le manque de logement stable et de soutien sont plus susceptibles d'être touchés.

En tant que dirigeant.es d'un arrondissement scolaire, il vous incombe de créer les conditions qui permettent aux établissements de répondre à ces défis de manière cohérente, équitable et efficace. Pourtant, les politiques et les pratiques varient considérablement, tant entre les districts qu'au sein de ceux-ci. De nombreux membres du personnel se disent mal outillés et en manque de ressources. Les réponses sont souvent réactives et fragmentées plutôt que coordonnées et préventives. Ce qu'il manquait, c'est un cadre commun fondé sur des données probantes pour intervenir, et ce, à l'échelle du système.

En quoi consiste la Norme ?



Une nouvelle norme pancanadienne a été élaborée pour combler cette lacune. **Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche à paliers multiples axée sur le développement, de la maternelle à la 12^e année au Canada** est une norme qui applique les découvertes récentes en directives pratiques structurées autour des trois composantes interdépendantes de l'action éducative : la **prévention**, qui renforce les facteurs de protection et réduit les risques ; l'**éducation**, qui développe des connaissances et des compétences, ainsi que la littératie en matière de santé ; et l'**intervention**, qui fournit des réponses opportunes sans mesures disciplinaires et oriente les élèves vers les ressources disponibles.

La Norme a été élaborée conjointement par Bienamont : le Centre canadien d'innovation en santé mentale et en consommation de substances chez les enfants et les adolescents de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des gestionnaires de commissions scolaires (ACGCS), Éducation physique et santé (EPS) Canada, et la Commission des élèves du Canada (CÉC), sous la gestion du Groupe CSA. Dans le cadre de l'élaboration de la Norme, un

comité multidisciplinaire d'experts réunissant des professionnels des secteurs de l'éducation, de la santé, de la recherche et de l'élaboration des politiques, ainsi que des jeunes et des parties prenantes autochtones de partout au Canada, a mis à contribution ses connaissances, ses perspectives et son vécu.

Elle est articulée autour de trois dimensions interconnectées : un système de soutien à niveaux multiples (SSNM), une pratique adaptée au développement (PAD) structurée de la maternelle à la 5^e année, de la 6^e à la 9^e année et de la 10^e à la 12^e année, et une approche d'écoles promotrices de santé (ÉPS) qui assure la cohérence des actions dans l'ensemble des domaines : milieux et relations, enseignement et apprentissage, partenariats, services et politiques. La Norme est guidée par des principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation ; des pratiques tenant compte des traumatismes ; une sensibilité culturelle ; la réduction des méfaits ; et la prise en compte de la voix des élèves.

Votre rôle dans la réussite de cette démarche

La Norme fournit le cadre. Ce sont les directions générales et les dirigeant(e)s d'arrondissement qui créent les conditions pour qu'elle prenne racine. Cela comprend :

- **Donner l'orientation et établir les attentes** quant à la manière dont la consommation de substances est abordée à l'échelle de l'arrondissement scolaire, et assurer l'arrimage entre la Norme et les politiques existantes de l'arrondissement scolaire en matière d'écoles sécuritaires, de santé mentale, d'équité et d'éducation autochtone ;
- **Appuyer la mise en œuvre** en allouant du temps, du personnel et du soutien à la formation professionnelle afin que les établissements puissent s'impliquer de manière significative dans la mise en place de la Norme ;
- **Lever les obstacles** en examinant les demandes concurrentes auxquelles font face les directions d'école et en déterminant où la Norme peut consolider ou remplacer des initiatives fragmentées plutôt que d'en rajouter ;
- **Assurer de la cohérence entre les portefeuilles** en reliant la Norme à la stratégie de santé mentale de votre arrondissement scolaire, à son plan d'action en matière d'équité, à son cadre d'éducation autochtone et à ses initiatives de santé globale en milieu scolaire ;
- **Piloter un virage culturel** en incarnant et en communiquant la transition de démarches punitives et réactives vers des réponses axées sur le soin et la prévention, et en accompagnant les directions d'école et le personnel au cours de cette évolution.

Pour commencer : une démarche par étapes

La Norme ne doit pas nécessairement être adoptée dans tout l'arrondissement scolaire dès le départ. Elle est plutôt conçue pour accompagner une démarche progressive, et en fonction du contexte, au fil des étapes suivantes :



Évaluer l'état de préparation, en utilisant l'outil d'analyse des pratiques scolaires d'accompagnement pour déterminer où les politiques, les procédures, les pratiques et les partenariats actuels de votre arrondissement sont déjà arrimés à la Norme, et identifier où se trouvent les lacunes les plus importantes ;



Commencer avec les écoles volontaires, en identifiant les établissements dotés d'un leadership solide et d'un arrimage déjà existant, qui seront des écoles pilotes ; leur expérience générera des apprentissages pratiques et des exemples internes qui appuieront le déploiement plus vaste ;



Investir dans la formation professionnelle à partir des connaissances et des compétences du personnel nécessaires et identifiées dans la Norme, en privilégiant une formation professionnelle soutenue et intégrée à la pratique plutôt que des formations ponctuelles ;



Utiliser les données pour guider la progression, en s'appuyant sur les sources de données existantes, notamment les sondages sur le bien-être des élèves, les évaluations du climat scolaire, les dossiers disciplinaires et les données d'orientation, pour suivre l'impact et repérer les iniquités ; l'outil d'analyse des pratiques scolaires permettra de suivre la progression le long du continuum de mise en œuvre suivant : en développement, en construction et en consolidation ;



Créer des réseaux de pairs, pour s'appuyer, au fur et à mesure de la progression de la mise en œuvre de la Norme, sur les arrondissements à l'étape de la consolidation et qui pourront accompagner d'autres juridictions ; à l'interne, les établissements les plus avancés sur le continuum peuvent appuyer ceux qui amorcent leur démarche.

Intégration aux priorités existantes

La Norme n'est pas une initiative isolée. Elle est conçue pour renforcer et relier le travail que votre arrondissement scolaire mène probablement déjà. Les mêmes facteurs de protection et les mêmes conditions scolaires favorables qui réduisent la consommation de substances et les méfaits connexes contribuent également à la prévention des difficultés de santé mentale, du suicide chez les jeunes et de l'itinérance des jeunes, et mènent à de meilleurs résultats pour les élèves dans toutes les dimensions de la santé et de l'apprentissage.

Dans la pratique, cela signifie que la Norme peut servir de cadre de référence pour examiner et arrimer :

Les politiques d'écoles sécuritaires et en matière de discipline, en passant des approches de tolérance zéro vers des réponses axées sur le soin qui maintiennent les liens que les élèves entretiennent avec leur communauté scolaire ;

Les stratégies de santé mentale et de bien-être, en veillant à ce que la consommation de substances soit abordée dans le cadre d'une approche globale plutôt qu'en parallèle

Les plans d'action en matière d'équité et les cadres d'éducation autochtone, en plaçant au centre les démarches culturellement sensibles, antiracistes et décolonisatrices pour comprendre et répondre à la consommation de substances ;

Les ententes de partenariats communautaires, en fournissant un langage commun pour la coordination avec les organismes de santé publique, de santé mentale, de services sociaux et de services culturels ;

Les plans de formation professionnelle, en identifiant des démarches communes en matière de consommation de substances, de santé mentale, de pratiques tenant compte des traumatismes et d'apprentissage socioémotionnel

La Norme est ambitieuse par nature : elle fournit une orientation et un langage commun pour progresser et amorcer le changement. Elle respecte les compétences provinciales et territoriales tout en offrant des orientations volontaires et fondées sur des données probantes, adaptables aux contextes locaux, aux structures scolaires existantes et aux besoins des communautés.

En savoir plus :

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire au Canada



www.ancrerlechangement.ca



info@ancrerlechangement.ca